

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-098

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	18
Suppléants présents :	1
(Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	2
Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 Décembre à 18H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint Vitte Sur Briance sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
2 décembre 2025

PRESENTS : BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, GILLET Emilie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MADORE Catherine, MARTHON Alain, MONTET Guy, PREVOST Stéphane, REDEMPTE Véronique, REDON-SARRAZY Maryvonne, TARRADE Gilbert

**DM N°1 CONCERNANT LE
BUDGET ZAE DU
MARTOULET**

ABSENTS EXCUSES :

- Stéphanie GENESTE (Pouvoir à Christine DE NEUVILLE),
- Christian LATOUILLE (Pouvoir à Alain MARTHON)
- Michel MOURET,
- Michel SARRE.

SUPPLEANT PRESENT (Avec voix délibérative) :

- Jean-Baptiste BERTRAND (Suppléant de Michel MOURET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane PREVOST

Monsieur le Président expose les motifs qui le conduisent à proposer au conseil communautaire d'adopter la DM N°1 du budget annexe ZAE DU MARTOULET :

Il précise que le montant des intérêts inscrit au budget lors du vote de celui-ci est insuffisant et il propose à l'assemblée de procéder aux virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Rubriques	Montant
011	605	Achat de matériel, équipements et travaux	- 200.00 €
TOTAL CHAPITRE 01 : CHARGES A CARACTERE GENERAL			- 200.00 €
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 200.00 €
TOTAL CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES			+ 200.00 €
SOLDE			0.00 €

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20251209-2025-098-DE
Date de télétransmission : 20/01/2026
Date de réception préfecture : 20/01/2026
pouvoir devant le tribunal Administratif de

Le président soumet ensuite ce projet de délibération au vote du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE** la décision modificative N° 1 du budget annexe ZAE du Martoulet,
- AUTORISE** Monsieur le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT VITTE SUR BRIANCE, LE 9 DECEMBRE 2025

**Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET**

**Le Secrétaire de séance :
Stéphane PREVOST**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20251209-2025-098-DE
Date de télétransmission : 20/01/2026
Date de réception préfecture : 20/01/2026